

Capitale du Champagne
EPERNAY

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU LUNDI 28 MARS 2011 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1 -NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

3 -ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a)Autorisation d'intervention création éco-quartier Beausoleil (Rap. M. le Maire)
- b)Convention maîtrise d'ouvrage unique Communauté de Communes Epernay
Pays de Champagne – Terres Rouges/Beausoleil (Rap. M. le Maire)
- c)Jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une maison de la vie
associative et à la réhabilitation du site Paul Bert – désignation des membres (Rap. M. le Maire)
- d)Acquisition de locaux situés 9, 11 et 13 rue Jean-Moët à Epernay (Rap. Mme HEURTAUX)
- e)Avis du Conseil Municipal concernant l'autorisation de déroger au repos dominical
pour l'entreprise DE CASTELLANE (Rap. M. FROMM)
- f)Protocole d'accord – Immeuble 12 Faubourg d'Igny (Rap. Mme HEURTAUX)
- g)Décision modificative n° 1 – 2011 (Rap. M RODRIGUES)
- h)Taxe de séjours – tarifs (Rap. M. MOITTE)
- i) Attribution de subventions (Rap. M. RODRIGUES)

4 -AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a)Révision des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (Rap. Mme LOYAUX)
- b)Développement Social Urbain – Mise en place du Conseil du quartier de
Bernon (Rap. M. le Maire)
- c)Développement Social Urbain – Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Bourse au
permis de conduire – attribution (Rap. Mme CHARIF)

5 -ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a)Signature d'un partenariat financier avec la fondation CNP assurances pour
l'acquisition de défibrillateurs (Rap. M. MARANDON)
- b)Reversement des passeports loisirs à la Maison Pour Tous (Rap. M. MARANDON)
- c)Séjour montagne ados (Rap. M. MARANDON)
- d)Tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement ados (Rap. M. MARANDON)
- e)Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'association « Le Salmanazar »

- pour l'organisation du spectacle « Tout est normal mon cœur scintille » (Rap. M. MARECHAL)
- f) Programme de numérisation et restauration du fonds ancien de la médiathèque et de documents d'archives – demandes de subventions (Rap. M. MARECHAL)
- g) Convention de partenariat entre La Ville d'Epernay et l'association « Papier Théâtre » pour l'organisation d'une exposition thématique (Rap. M. MARECHAL)
- h) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et la MGEL (Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est) (Rap. M. MARANDON)

6 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Dénomination d'une ruelle (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Dénomination de voie (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Dénomination d'une place (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Dénomination d'une voie (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Aménagement urbain – déplafonnement de l'aide municipale pour le ravalement de façades (Rap. Mme LEGRAS)
- f) Indemnisation de M. et Mme FORBOTTEAU dans le cadre du projet immobilier « Les Vignes Blanches » (Rap. Mme LEGRAS)
- g) Projet d'effacement de réseaux 2011 (Rap. M. le Maire)
- h) Règlement intérieur des cimetières – additif à l'article 49 « Ossuaire » (Rap. Mme LEGRAS)
- i) Attribution de la subvention aux sparnaciens pour l'appel à projets « Ensemble pour des quartiers durables » (Rap. M. SCHMIT)
- j) Convention de prêt du broyeur (Rap. Mme LEGRAS)
- k) Réaménagement du site du Petit Bernon – demande de subvention (Rap. Mme LEGRAS)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEB A, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 11-2682

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2683

**2-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 9 février 2011, d'accueillir au Cinéma le Palace, une soirée cinéma-slam avec l'Association Slam Tribu en Scène, le 15 mars 2011 à 20 H 00, moyennant la somme de 350,00 €.

2°) Le 9 février 2011, d'organiser une représentation de deux spectacles « Les aventures de Noirin Dall » et « En passant par Berlobi » avec l'association Contes d'Ici et d'Ailleurs, le 20 avril 2011 à 15 H 00, à la Médiathèque, et à 16 H 15 au Bibliobus, et ce moyennant la somme de 800 € T.T.C.

3°) Le 9 février 2011, de passer un contrat avec la société CDC FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité des services préfectoraux, à compter du 21 février 2011 pour une durée d'un an, moyennant la somme de 2 380, 04 € T.T.C.

4°) Le 11 février 2011, de passer un contrat pour la maintenance du système de contrôle d'accès des gymnases avec la Société OEM HORANET, à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2011, renouvelable par reconduction expresse, pour une durée ne pouvant excéder trois ans, moyennant la somme de 3 810, 62 € T.T.C.

5°) Le 15 février 2011, de passer un contrat pour l'acquisition d'une solution de vente aux enchères sur internet du matériel réformé de la Ville d'Epernay avec l'entreprise GESLAND Développements, pour un an, à compter de sa notification renouvelable deux fois par reconduction expresse, moyennant la somme de 1 381, 38 € T.T.C. pour le paramétrage et la formation. Les droits d'usage sont de 10 % du montant des ventes.

6°) Le 17 février 2011, d'organiser une représentation du spectacle poésie-dégustation « Le menu du jour » avec la compagnie Pointure 23, le 26 mars 2011 à 15 H 00, à la médiathèque Daniel Rondeau, et ce moyennant la somme de 409, 25 € T.T.C.

7°) Le 17 février 2011, d'organiser deux représentations du spectacle « Contes de gourmandises » avec la Compagnie des Latitudes, le 30 mars 2011 à 14 H 30 à la médiathèque et à 16 H 15 au bibliobus, et ce, moyennant la somme de 800 € T.T.C.

8°) Le 18 février 2011, de passer un contrat de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour les travaux de voirie et d'assainissement dans le cadre de la construction de l'Eco-quartier Terres Rouges/Beausoleil avec la société APAVE PARISIENNE, et ce moyennant la somme de 1 937, 52 € T.T.C, réparti de la manière suivante :

- Phase conception : 394,68 € T.T.C,
- Phase réalisation : 1 542, 84 € T.T.C.

9°) Le 18 février 2011, d'accepter l'indemnisation d'un montant de 7 421, 74 €, correspondant à l'indemnisation du vol du véhicule immatriculé AG-874-QX.

10°) Le 18 février 2011, de mettre à la disposition de M. MOITTE, le gymnase de l'école élémentaire JEAN JAURES, le 3 mars 2011 de 18 H 30 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des élections cantonales

11°) Le 18 février 2011, de mettre à la disposition de Melle GUERIN, une salle de classe du bâtiment A de l'école élémentaire Marx Dormoy, afin d'organiser une réunion pour les parents d'élèves, le 7 mars 2011 de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

12°) Le 23 février 2011, de passer un marché pour l'acquisition, la reprise et la maintenance d'un copieur couleur pour le service Communication de la Ville d'Epernay avec la société Bureau Service Distribution, et ce moyennant la somme de 6 386, 64 € T.T.C, pour l'acquisition du copieur, et 0, 0038 € H.T par copie noir et blanc, et 0, 038 € H.T. par copie couleur, pour la maintenance.

13°) Le 23 février 2011, de conclure un contrat pour la maintenance du massicot et du thermorelieur de la Médiathèque avec la société REMGA 89, à compter du 1^{er} mars 2011 pour une durée de un an, renouvelable trois fois par reconduction expresse, à compter de la notification, et ce, moyennant la somme de 873, 08 € T.T.C.

14°) Le 23 février 2011, d'accueillir une rencontre avec Richard Couaillet organisée par l'Escale des Lettres et l'association le Prix des Incorruptibles, le 10 mars à la médiathèque, et ce moyennant la somme de 468, 50 € T.T.C.

15°) Le 24 février 2011, de signer la convention de mise à disposition de matériel, soit trois parapluies chauffants, à la Mairie de Champillon, pour l'organisation du Marché des Vins, du 11 au 14 mars, et ce, à titre gratuit.

16°) Le 24 février 2011, d'accorder à la société CADIS, l'installation de distributeurs au camping municipal, à compter de l'ouverture, le 22 avril, jusqu'à la fermeture, le 30 octobre 2011. Elle versera 10% du chiffre d'affaires réalisé par chaque distributeur installé, et ce, sur justificatif de consommation, à la Ville d'Epernay.

17°) Le 24 février 2011, d'accorder à la société CADIS, l'installation d'un distributeur dans les locaux de la Cigale Musclée, pour une durée de un an, du 25 avril 2011 au 24 avril 2012. Celle-ci versera 10 % du chiffre d'affaires réalisé par le distributeur installé, et ce, sur justificatif de consommation, à la Ville d'Epernay.

18°) Le 25 février 2011, d'accepter l'indemnisation d'un montant de 14 255 euros, correspondant à l'indemnisation du matériel électrique dérobé et des réparations immobilières, suite au vol par effraction au Palais des Fêtes, le 28 avril 2010.

19°) Le 1^{er} mars 2011, d'accueillir un concert « Les escrocs du swing » avec l'association KARAVAN PROD, le 9 avril 2011 à 16 H 00, à la Médiathèque, et ce, moyennant la somme de 585 € T.T.C.

20°) Le 1^{er} mars 2011, de mettre à la disposition de Nathalie PINOT, la salle d'exposition du Point Information Jeunesse, du 10 mars au 1^{er} avril 2011, pour une exposition de bijoux en pâte polymère, et ce, à titre gracieux.

21°) Le 1^{er} mars 2011, de passer les avenants n° 1 relatifs aux marchés pour la requalification du quartier de Bernon avec les entreprises suivantes :

-Lot n°1 – terrassement – démolition – entreprise SCREG EST, pour une plus-value d'un montant de 24 660, 80 € T.T.C, soit une augmentation de 13,30% du montant initial des travaux de ce lot.

-Lot n°2 – VRD – entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, pour une plus-value d'un montant de 14 311, 96 € T.T.C, soit une augmentation de 1,82 % du montant initial des travaux de ce lot.

-Lot n°3 – Sols minéraux – Plantations – Mobilier urbain - entreprise ISS ESPACES VERTS, pour une plus-value d'un montant de 10 106,20 € T.T.C, soit une augmentation de 1,07 % du montant initial des travaux de ce lot.

-Lot n°6 – Réseaux secs – Courants forts et faibles – entreprise INEO RESEAUX EST, pour une plus-value d'un montant de 10 010, 04 € T.T.C, soit une augmentation de 2, 75 % du montant initial des travaux de ce lot.

-Lot n°7 – Gros œuvre – entreprise FCHELMAS, pour une plus-value d'un montant de 25 149, 01 € T.T.C, soit une augmentation de 23,29 % du montant initial des travaux de ce lot.

-Lot n°10 – Métallerie – entreprise BABE, pour une plus-value d'un montant de 5 022, 00 € T.T.C, soit une augmentation de 10,02 % du montant initial des travaux de ce lot.

-Lot n°14 – Electricité – entreprise S.E.E.I, pour une plus-value d'un montant de 1 289, 89 € T.T.C, soit une augmentation de 6, 38% du montant initial des travaux de ce lot.

-Lot n°15 – Terrain multi-sports – HUSSON INTERNATIONAL, pour une plus-value d'un montant de 5 800, 60 € T.T.C, soit une augmentation de 3, 09 % du montant initial des travaux de ce lot.

22°) Le 7 mars 2011, de conclure un marché pour la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'un spectacle déambulatoire pour « Les Nuits de l'Avenue de Champagne », avec la Société EVENEMENTIEL TECHNIQUE CATERING, les 15, 16, 22, 23, 29, 30 juillet, et 5, 6, 12, 13, 19, 20, 26, 27 août, et les 2 et 3 septembre 2011, et ce moyennant la somme de 145 000, 00 € T.T.C.

23°) Le 10 mars 2011, de conclure un marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un aménagement du temps de travail avec la société ITG CONSEIL, et ce, moyennant la somme de 38 272 € T.T.C.

24°) Le 11 mars 2011, d'accueillir une représentation du conte « Les histoires de la toute petite bonne femme » avec l'association Sanguines, le 16 avril 2011 à 15 H 00 à la Médiathèque Daniel-Rondeau, moyennant la somme de 565 €.

25°) Le 11 mars 2011, de mettre à la disposition de La Maison Pour Tous, la salle de restauration et les sanitaires de l'école élémentaire CRAYERE, afin d'assurer le service de restauration des enfants, du 18 au 29 avril et du 4 juillet au 20 août 2011, et ce à titre gracieux.

26°) Le 11 mars 2011, de mettre à la disposition de Mme BARBOSA, la cour, la salle polyvalente et les sanitaires de l'école élémentaire BACHELIN, afin d'organiser une brocante pour la coopérative scolaire, le 19 mars 2011 de 13 H 00 à 19 H 00, et le 20 mars de 7 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

27°) Le 17 mars 2011, de conclure un marché pour l'entretien et les réparations des véhicules et du matériel Espaces Verts – Lot n° 3 « Carrosserie tous véhicules » avec l'entreprise AUTOMOTOR, le marché est compris entre 2 000 € H.T.minimum, et 15 000 € H.T. maximum par an. Renouvelable pour une durée maximale de trois ans.

28°) Les 11, 17 et 22 février les 3, 9, et 11 mars 2011 de mettre :

La salle Beethoven, à la disposition de :

-M. RONDEAU, du 11 mars à 16 H 00 au 14 mars à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 € T.T.C.

-Mme EL GHALBZOURI, du 4 mars à 17 H 00 au 7 mars à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 € T.T.C.

-M. BOIVIN, le 18 mars 2011, à compter de 19 H 00, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.

La salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-M. LEFEVRE, le 18 mars 2011, à compter de 18H30, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.

-Mme DENEUCHATEL, du 25 mars 2011 à 16 H 00 au 28 mars à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.

-La F.N.A.C.A, du 1^{er} avril à 16 H 00 au 4 avril à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme LOWENSTEIN, du 15 avril 2011 à 17 H 00 au 18 avril à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 € T.T.C.

-Mme CALON, du 8 avril 2011 à 16 H 00 au 11 avril à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 € T.T.C.

-M. BOIVIN, le 9 mars 2011 à compter de 19 H 00, et ce, à titre gracieux dans le s cadre officiel des campagnes électorales.

-Melle MARTIN, du 11 mars 2011 à 16 H 00 au 14 mars à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 € T.T.C.

-« Accueil des Villes Françaises », les 28 mars, 4 avril, ainsi que les 16, 26, 27 et 30 mai 2011 de 16 H 00 à 19 H 30 pour les répétitions des ateliers de théâtre, et le 31 mai 2011 de 9 H 00 à 23 H 00 pour la représentation, et ce, à titre gracieux.

La salle de Belle Noue, à la disposition de :

- M. LAMAILLE, le 2 mars 2011 à compter de 19 H 00, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.

- M. LEFEVRE, le 10 mars 2011 à compter de 18 H 30, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.

- M. BOIVIN, le 17 mars 2011 à compter de 19 H 00, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.

- L'A.I.M.A.A; du 11 mars 2011 à 16 H 00 au 14 mars à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Melle MEROT, du 4 mars 2011 16 H 00 au 7 mars à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 € T.T.C.

- Mme. BARASSI, du 15 avril 2011 à 16 H 00 au 18 avril à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 €. T.T.C.

- M. RIOBLANC, du 18 mars 2011 à 16 H 00 au 21 mars à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 € T.T.C.

La salle Odile-Kopp, à la disposition de :

- Foyer de vie J.P BRU, du 11 mars 2011 à 14 H 00 au 14 mars à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
- Mme PETEL, du 1^{er} avril 2011 à 16 H 00 au 4 avril à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 255 €.

La salle de réunion Mairie de Quartier de Bernon à la disposition de :

- M. BOIVIN, le 24 février 2011, à compter de 17 H 30, et ce à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.
- M. LAMAILLE, le 28 février 2011, à compter de 19 H 00, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.
- M. LEFEVRE, le 14 mars 2011 à compter de 18 H 30, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.
- M. LEMAIRE, le 16 mars 2011 à compter de 18 H 30, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.
- M. LAMAILLE, le 17 mars 2011 de 19 H 00 à 21 h 00, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.

Ancienne école Liberté à la disposition de :

- M. LEFEVRE, le 11 mars 2011, à compter de 18 H 30, et ce, à titre gracieux dans le cadre officiel des campagnes électorales.

La salle 107b de la Maison des Associations à la disposition de :

- CDE CONSULTANTS, du 4 avril 2011 au 29 juin suivant le planning pré-établi, et ce, moyennant la somme de 26, 50 € forfaitaire par jour.

29°) Les 11, 15, 23 février, 1^{er}, 9 mars 2011, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2591 à 2598, 2631 à 2634, 2642, 2649 à 2650, au cimetière Nord et à celui de La Villa.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.2011 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2684

**3a-AUTORISATION D'INTERVENTION
CREATION ECO-QUARTIER TERRES ROUGES/BEAUSOLEIL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la restructuration profonde du quartier de Beausoleil, marquée par des démolitions de logements, de nouvelles constructions, ainsi que la création de nouveaux équipements, de voiries et de réseaux,

Considérant la création d'une voirie désenclavant le quartier de Beausoleil et régulant ainsi la circulation,

Considérant les constructions de logements réalisés par le Toit champenois,

Considérant l'intervention de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne que le dévoiement du réseau d'adduction d'eau potable existant qui se situe sous l'emprise des futures constructions.

Considérant que la première phase des travaux porte sur des emprises foncières appartenant à la Ville d'Epernay et au Département de la Marne,

Considérant la nécessité d'autoriser les cocontractants à effectuer ces travaux sur des emprises dont ils ne sont pas propriétaires,

Vu l'avis de la commission,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'autorisation d'intervention ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'autorisation ainsi que tout document relatif à cette affaire,

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJIBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2685

3b-CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'article 8 chapitre III titre II du code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission,

Considérant que dans le cadre du programme de rénovation du quartier Terres Rouges/Beusoleil, marqué par des démolitions de logements, de nouvelles constructions, ainsi que la création de nouveaux équipements, de voiries et de réseaux, la Ville d'Epernay a décidé de réaliser des travaux d'aménagements de voiries et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, des travaux sur le réseau eau potable existant..

Considérant qu'afin d'assurer une meilleure cohérence des travaux, la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes ont souhaité conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Ville comme tel.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Ville comme maître d'ouvrage unique,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la recette sera imputée sur le compte VHA/825/70/13151 au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2686

3c-JURY CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE ET A LA REHABILITATION DU SITE PAUL-BERT DESIGNATION DES MEMBRES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 24,

Considérant que la Construction d'une Maison de la Vie Associative et la réhabilitation du site Paul-Bert nécessitent la constitution d'un Jury de concours,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des membres du Jury de Concours au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidatures reçues :

- liste présentée par la majorité municipale :
- M. Claude MARECHAL
- M. Pierre MARANDON
- M. Nicolas SCHMIT
- M. Pierre LIEBART
- Mme Anne-Marie LEGRAS
- Mme Colette HEURTAUX
- Mme Virginie LUTUN

- M.Rémi GRAND

- liste présentée par l'opposition :

- M. Jérémie THEVENIN

- M. Marc LEFEVRE

- liste présentée par Jean-Paul GUILLOT

- Jean-Paul GUILLOT

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Quotient électoral : (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)
 $35/5 = 7$

Ont obtenu :

Liste présentée par la majorité municipale = $27/7 = 3$ sièges

Liste présentée par l'opposition = $7/7 = 1$ siège

Liste présentée par Jean-Paul GUILLOT = $1/7 = 0$ siège

Restes :

Liste présentée par la majorité municipale = 6

Liste présentée par l'opposition = 0

Liste présentée par Jean-Paul GUILLOT = 1

Attribution : le siège restant est attribué à la liste de la majorité municipale

DECLARE élus les membres suivants :

titulaires :

- M. Claude MARECHAL

- M. Pierre MARANDON

- M. Nicolas SCHMIT

- M. Pierre LIEBART

- M. Jérémie THEVENIN

suppléants :

- Mme Anne-Marie LEGRAS

- Mme Colette HEURTAUX

- Mme Virginie LUTUN

- M.Rémi GRAND

- M. Marc LEFEVRE

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIE, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2687

3d-ACQUISITION DE LOCAUX SITUES 9, 11 ET 13 RUE JEAN MOËT A EPERNAY

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation du service du Domaine, en date du 17 février 2011,

Vu les accords de PÔLE EMPLOI, et de Monsieur et Madame LOCHE,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 21 mars 2011,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de réaliser cette acquisition permettant le regroupement de certains services,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir de PÔLE EMPLOI, moyennant le prix de 314.000 €, et de Monsieur et Madame LOCHE moyennant le prix de 60.000 €, hors frais pour d'acquisition à la charge de la Ville, les lots DEUX, TROIS, SIX, HUIT et TREIZE dépendant d'un immeuble situé 9, 11 et 13 rue Jean Moët.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA 720 21 2138 IMMO au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHSET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2688

3e-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AUTORISATION DE DEROGER AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENTREPRISE DE CASTELLANE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L 3132-20 et suivants et R 3132-17,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 mars 2011,

Considérant l'intérêt qui s'attache au développement des activités touristiques de notre ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, sollicitée par la Société Champagne DE CASTELLANE, du 12 mars au 23 décembre 2011, pour le personnel d'accueil concerné par ces activités saisonnières.

Adopté à l'unanimité des votants (34 voix pour – Mme LHEUREUX ne prend pas part au vote).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2689

3f-PROTOCOLE D'ACCORD IMMEUBLE 12 FAUBOURG D'IGNY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le sinistre dont Monsieur JACQUES s'estime victime du fait de la démolition de l'immeuble, sis 10 Faubourg d'Igny, appartenant à la Ville,

Vu le rapport d'expertise en date du 16 novembre 2010, énonçant que la structure même des immeubles appartenant à Monsieur JACQUES sont propices à l'humidité,

Vu le devis de travaux pour étanchéifier le parking, le long de la propriété de Monsieur JACQUES, d'un montant de 4 200, 71 euros TTC, établi par l'entreprise Marne Bâtiment,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 21 mars 2010,

Considérant que les experts estiment également que les modifications intervenues sur la propriété de la Ville ont pu accélérer le processus d'infiltrations,

Considérant qu'afin de mettre fin au différend qui les oppose, Monsieur JACQUES et la Ville d'Epernay se sont rapprochés,

Considérant que, après concessions réciproques, la Ville effectuera des travaux de drainage sur son parking afin de réduire les éventuelles infiltrations par capillarité et Monsieur JACQUES renonce à tout recours et à solliciter l'indemnisation de ses dommages,

Considérant la nécessité de conclure un protocole mentionnant l'accord des parties,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de signer un protocole d'accord avec Monsieur JACQUES,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la clôture de ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2690

3g-DECISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2011

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2011 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET CUISINE CENTRALE

Remplacement de l'adoucisseur d'eau nécessaire au bon fonctionnement du four vapeur. Financement par le suréquilibre d'investissement 2011 de 8100 euros.

- + 2 520,00 euros du **chapitre 21** compte **D 2CC232/251/2188/BATI** (autres immobilisations corporelles)

Régularisation d'erreurs de tiers sur l'année 2010.

- + 5 000,00 euros du **chapitre 67** compte **D 2CC232/01/673/FIEXCEPT** (titres annulés sur exercices antérieurs)
- + 5 000,00 euros du **chapitre 70** compte **R 2CC232/251/706/REST** (prestations de services)

BUDGET CHAUFFAGE

Remboursement des clients du chauffage urbain dans le cadre de la régularisation de la facturation 2010.

- + 10 550,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 7CU716/816/673/BATI (titres annulés sur exercices antérieurs)
- + 10 550,00 euros du **chapitre 70** compte **R** 7CU716/816/70688/BATI (autres prestations de services)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LJORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaiènt excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LJORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2691

3h-TAXE DE SEJOUR-TARIFS

RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2333-26 à L2333-41-6,

Vu les décrets 2002-1548 et 2002-1549 du 24 décembre 2002,

Vu la délibération du 25 mai 1992 instituant la taxe de séjour sur le territoire de la Ville d'Epernay,

Vu la dernière délibération n°09-1535 du 14 décembre 2009 modificative,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 21 mars 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE le tarif à percevoir, par personne et par nuitée, comme suit :

Catégorie d'établissement (par personne et par nuitée)	Ancien tarif	Nouveau tarif
Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,20 €	1,25 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 €	0,45 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 €	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,30 €	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,25 €

PRECISE que les tarifs ainsi définis ne comprennent pas la taxe additionnelle départementale prévue par l'article L3333-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, si elle était instituée,

ACCORDE les réductions suivantes :

Enfants de moins de 13 ans	exonération totale
Enfants de moins de 18 ans	réduction de 50 %
Familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans	réduction de 30 %
Familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans	réduction de 40 %
Familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans	réduction de 50 %
Familles comprenant 6 enfants et plus, de moins de 18 ans	réduction de 75 %
Personnes bénéficiaires de chèques vacances	réduction de 50 %
Colonies et Centres de Vacances Collectives d'enfants	exonération totale
Fonctionnaires ou agents de l'état exerçant temporairement leurs activités sur la commune	exonération totale
Bénéficiaires d'une aide sociale (personnes handicapées ou âgées bénéficiant d'une aide à domicile, titulaires d'une carte d'invalidité) et personnes connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion	exonération totale

FIXE la période de perception de la taxe de séjour à l'année civile (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre),

DECIDE que le produit de cette taxe devra être versé au Receveur Municipal le dernier jour de chaque trimestre civil,

DECIDE qu'en cas d'absence de déclaration, un titre de recette, constatant la dette de l'hébergeur auprès de la Ville d'Epernay, sera émis selon la formule suivante :

$$\text{Montant exigible} = \text{TS} * \text{UL} * (1,7 \text{ JT} + 1,3 \text{ JA}) * \text{TxR}$$

Où :

TS = montant de la taxe de séjour applicable à l'établissement en fonction de sa catégorie (cf. tableau ci-dessus)

UL = nombre d'unités de logement (chambres, emplacements, appartements...) de l'établissement

JT = nombre de jours « tourisme » de l'année (ensemble des week-ends de l'année auquel est ajouté la période estivale : sur l'année 2011, cela représente 148 jours)

JA = nombre de jours « affaire » de l'année (sur l'année 2011, cela représente 217 jours)

TxR = taux de remplissage de l'année N-1 : ce taux de remplissage est le dernier publié par l'ORTCA (l'Office Régional de Tourisme de Champagne-Ardenne) sur la base des déclarations des hébergeurs d'Epernay et de la Montagne de Reims (à titre indicatif, sur l'année 2009, celui-ci s'est établi à 54,00 %).

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2692

3i-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Affaires Sociales et Education, Animation et Attractivité de la Ville et Administration Générale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

1) Subventions d'action

Association Sparnacienne d'Aide à la Santé Mentale (ASASM) 3 500 €maximum

- Participation au projet d'atelier d'écriture « Jetez l'encre » (petit matériel, prestataire).
Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 SANTE

Suite au diagnostic santé réalisé dans le cadre de la démarche « Atelier Santé Ville », initiée par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, un mode opératoire a été validé en 2009 au sein duquel il a été décidé de travailler les thématiques de la souffrance psychique et de l'accès aux soins.

Le projet de l'Association Sparnacienne d'Aide à la Santé Mentale (ASASM), association qui a pour but de soutenir les personnes en situation de handicap psychique en leur proposant diverses activités, s'inscrit dans ce cadre.

Le projet proposé est un atelier d'écriture intitulé « Jetez l'encre » qui vise à aider les personnes à s'extérioriser, à rompre leur isolement et favoriser leur réinsertion sociale et culturelle.

Cette activité se déroule tous les lundis de 14 heures à 16 heures dans un café du centre ville d'Epernay et concerne une dizaine d'usagers.

L'atelier est animé par deux infirmières et un écrivain avec, pour objectif final, de publier un livre.

Association des Jardins Partagés

1 500€ maximum

- Participation à la création de l'association dans le cadre du Fond d'Initiatives et D'Aide aux Habitants (F.I.D.A.H.) (part Ville et part Etat)
Imputation budgétaire : 65748 824 VCV 832 CVIL Action

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier Bernon, des jardins partagés ont été créés. Ces derniers sont le fruit de l'initiative d'un groupe d'habitants, participants aux Ateliers de Travail Urbain qui ont souhaité développer cette activité avec pour objectifs de développer le lien social et de répondre à leurs aspirations de lien renforcé avec la nature.

Ce projet fédérateur et porteur de valeurs citoyennes permet d'aménager un lieu de convivialité, où s'échangent des savoirs, où se partagent des compétences et où s'apprend le civisme. Il s'agit également, à travers l'activité « universelle » du jardinage, de favoriser la mixité inter-générationnelle et inter-ethnique.

L'association des Jardins partagés a été créée afin de procéder à la gestion de ces jardins partagés. Elle a notamment pour vocation :

- la création, la gestion et l'animation de cet espace ;
- la réalisation d'animations pédagogiques ;
- l'organisation de manifestations ou d'activités socio-culturelles, éducatives... ;
- la vente permanente ou occasionnelle de produits ou services.

2) Subventions exceptionnelles

Union des Œnologues de France Région Champagne

10 000 €

- Participation au 51^{ème} congrès national, Du 26 au 28 mai 2011, à Epernay
Imputation Budgétaire : 65748 90 902

Croix Rouge Française - Aide au Japon

2 000 €

Subvention de solidarité envers les sinistrés du Japon,

Imputation Budgétaire : 6574 04 10F252 MDAS SUBEXCEPTIO

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaients excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2693

4b-DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN-POLITIQUE DE LA VILLE MISE EN PLACE DU CONSEIL DU QUARTIER DE BERNON

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Action Sociale et Politique de la Ville du 16 mars 2011,

Considérant la nécessité de développer le principe de participation des habitants,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à constituer le Conseil du Quartier de Bernon,

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet de déroger à la règle de la désignation au scrutin secret,

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil du Quartier de Bernon :

Sont candidats :

- Pierre LIEBART
- Pierre MARANDON
- Jacques FROMM
- Abida CHARIF
- Nicolas SCHMIT
- Rémi GRAND
- Franck LEROY
- Jacques GUILLAUME
- El Mostapha LAADAM
- Marc LEFEVRE
- Youssef EL HMAM

Ont obtenu :

- Pierre LIEBART 29 voix
- Pierre MARANDON 28 voix
- Jacques FROMM 28 voix
- Abida CHARIF 28 voix
- Nicolas SCHMIT 28 voix
- Rémi GRAND 28 voix
- Franck LEROY 28 voix
- Jacques GUILLAUME 28 voix
- El Mostapha LAADAM 20 voix
- Marc LEFEVRE 8 voix
- Youssef EL HMAM 21 voix
- Jérémie THEVENIN 1 voix

Considérant que la condition de majorité absolue pour être élu au 1^{er} tour est obtenue pour 10 candidats,

Déclare élus :

- Pierre LIEBART
- Pierre MARANDON
- Jacques FROMM
- Abida CHARIF
- Nicolas SCHMIT
- Rémi GRAND
- Franck LEROY
- Jacques GUILLAUME
- El Mostapha LAADAM
- Youssef EL HMAM

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2694

4c-DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN-POLITIQUE DE LA VILLE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE-BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE-ATTRIBUTION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009 et 28 juin 2010 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 9 mars 2011,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 16 mars 2011,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Monsieur Bruno MOUGE, la somme de 800 € ;
Madame Maryline BELAGOUNE, la somme de 800 € ;
Mademoiselle Houleye TOURE, la somme de 800 € ;
Madame Blandine MAWOMBA YOUNGOU, la somme de 800 € ;
Monsieur Sébastien KOWALSKI, la somme de 800 € ;
Madame Christelle RODRIGUES, la somme de 200 € ;
Monsieur Angelo MORACCA, la somme de 800 € ;
Madame Sophie GERARD, la somme de 800 € ;
Monsieur Kévin KOHLER, la somme de 800 € ;
Monsieur Fouade G'MILI GOULOUH, la somme de 800 € ;
Madame Léla GHERBI-BAHIA, la somme de 800 € ;

ADOPTE le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

1er versement :

Mademoiselle Christelle MERZLIKINE, la somme de 200 € (sur la base maximale de 400 €);
Mademoiselle Laurine ROZE, la somme de 100 € (sur la base maximale de 200 €) ;
Mademoiselle Prescillia CONSEIL, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;
Monsieur Camille GRAS, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;
Madame Dominique MARSEILLE, la somme de 100 € (sur la base maximale de 200 €) ;
Mademoiselle Marine REMY, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;
Mademoiselle Diana VELLA, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé et du solde réel du permis restant à acquitter,

ADOPTE le principe de l'établissement d'une liste complémentaire et du versement en cas de désistement aux personnes suivantes :

Madame Célestine NGA, la somme de 800 € ;
Monsieur Abderemane SOIDOUDDRINE, la somme de 800 € ;
Madame Laurence BETHMONT, la somme de 800 € ;

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIR du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 74718 90 VEI833 CIVIL
PCONDUIRE

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2695

5a-SIGNATURE D'UN PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA FONDATION CNP ASSURANCES POUR L'ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité animation en date du 16 mars 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que pour favoriser l'implantation de défibrillateurs dans les équipements sportifs communaux il convient de conclure un partenariat financier avec la Fondation CNP Assurances,

Considérant que le montant estimé de l'acquisition de trois défibrillateurs est de 5394 € hors taxes et que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'un montant maximum de 2697 € de la part de la Fondation CNP Assurances,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter, auprès de la Fondation CNP assurances une subvention et à signer tous documents relatifs à cette demande,

Dit que les recettes seront imputées sur le compte SPOR SGY 709 SUBV EQUIPMT

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJIBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaients excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2696

5b-REVERSEMENT DES PASSEPORTS LOISIRS A LA MAISON POUR TOUS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et attractivité du 16 mars 2011,

Vu la convention « Passeport Loisirs » signée entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville,

Considérant qu'aux termes de cette convention La Ville rembourse à la Maison Pour Tous les sommes versées par la CAF au titre des passeports loisirs qu'elle a perçu pour son compte et celui de la Maison Pour Tous,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de la somme de 1 376,40 € à la Maison Pour Tous, représentant le montant du remboursement des passeports loisirs versé par la CAF au titre de l'année 2010.

Adopté à l'unanimité

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHSET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2697

5c-SEJOUR MONTAGNE ADOS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et attractivité du 16 mars 2011,

Vu la demande exprimée par les jeunes de mettre en place un séjour montagne,

Considérant ainsi que la Ville d'Epernay et la Maison Pour Tous ont souhaité organiser un séjour moyenne montagne en direction des ados

Considérant que ce séjour est ouvert à quinze jeunes de 13 à 16 ans,

Considérant la nécessité d'établir un tarif harmonisé sur les trois structures partenaires,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant le tableau ci-dessous,

	Semaine
Tarif Epernay	300,00 €
Extérieur	580,00 €

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 7066 HAD 847 FHOP et 70632 20
2ED 240 du budget

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJIBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2698

5d-TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ADOS (EX PASSEPORT VACANCES +)

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et attractivité du 16 mars 2011,

Vu la convention prestation de service accueil de loisirs sans hébergement Ados signée avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant le tableau ci-dessous,

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 7066 HAD 847 FHOP et 70632 20 2ED 240 du budget.

		½ Journée	Semaine
Tarif CAF selon quotient familial	De 0 à 468 € et après déduction des bons CAF	0,60 €	3,00 €
	De 469 à 559 € et après déduction des bons CAF	1,10 €	5,50 €
	De 560 à 633 € et après déduction des bons CAF	1,60 €	8,00 €
	De 634 € à 783 € pour les familles de 5 enfants et plus et après déduction des bons CAF	1,60 €	8,00 €
	+ de 633 € sans les bons CAF	4,55 €	22,65 €
Tarif Epernay MSA		5,00 €	25,00 €
Extérieur		7,00 €	35,00 €

Adopté à la majorité (33 voix pour – 2 contre M. Jérémie THEVENIN et Mme Marie-Christine GILLE)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2699

5e-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE « TOUT EST NORMAL MON CŒUR SCINTILLE »

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 16 mars 2011,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, une représentation du spectacle théâtral intitulé « Tout est normal mon cœur scintille » de et avec le comédien Jacques Gamblin, le lundi 4 avril 2011 à 20 h 30.

Considérant l'intérêt communal de ce spectacle qui contribue au développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subvention au Salmanazar, d'un montant maximal de 10 000 €, pour l'organisation de ce spectacle,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267
EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2700

5f1-PROGRAMME DE NUMERISATION ET RESTAURATION DU FONDS ANCIEN DE LA MEDIATHEQUE ET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES DEMANDES DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2011,

Vu le projet de poursuivre la numérisation de journaux anciens et la restauration d'ouvrages conservés par la médiathèque,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 16 mars 2011,

Considérant que la poursuite de la numérisation des journaux anciens et de la restauration d'ouvrages du fonds ancien de la médiathèque s'avère nécessaires,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de ces opérations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation du projet de numérisation et de restauration estimé à 6 856 € HT, soit 8 200 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes,

INDIQUE que les recettes seront imputées sur les comptes 1311 321 CME 253
MEDI BIBLIOTHEQUE et 1312 321 CME 253 MEDI BIBLIOTHEQUE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2700 bis

5f2-PROGRAMME DE NUMERISATION ET RESTAURATION DU FONDS ANCIEN DE LA MEDIATHEQUE ET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES DEMANDES DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif de la Commune,

Vu la poursuite de la numérisation et du micro-filmage de documents d'archives (registres des délibérations du Conseil Municipal) et la restauration nécessaire de registres de propriétés et de recensement,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 16 mars 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la poursuite de la numérisation et du micro-filmage de documents d'archives ainsi que la restauration nécessaire de documents historiques, estimées à 5 016,72 € HT soit 6 000 € TTC.

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter la subvention afférente et à signer tout document y relatif,

INDIQUE que ladite recette sera imputée sur le compte CBA 272 1322 323 ARCH du Budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2701

5g-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « PAPIER THEATRE » POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION THEMATIQUE

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 16 mars 2011,

Considérant que dans le cadre des Rencontres Internationales des théâtre de papier, qui se dérouleront du 25 au 29 mai 2011, la Ville d'Epernay et l'Association « Papier Théâtre » souhaitent co-organiser, à la Médiathèque d'Epernay, une exposition thématique, du 25 mai au 25 juin 2011,

Considérant l'intérêt local de ce spectacle qui contribuant au développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association se chargera de la conception et de la mise en œuvre de cette exposition, ainsi que de la fourniture de supports pédagogiques destinés au public,

Considérant la nécessité de régler les frais de conception et les droits de présentation de l'exposition à hauteur d'un montant total de 2 500 €

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267
EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2702

5h-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA MGEL (MUTUELLE GENERALE DES ETUDIANTS DE L'EST)

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission animation et attractivité du 16 mars 2011

Considérant que la manifestation intitulée « Action Job » 2011 organisée par la Ville d'Epernay aura lieu le mercredi 6 avril 2011 en partenariat avec la MGEL dans le but de promouvoir l'emploi en direction des 17 /30 ans,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser un partenariat avec la MGEL qui souhaite apporter son soutien technique et logistique par la prise en charge de l'impression des affiches et des tracts ainsi que par la diffusion de l'information auprès de ses adhérents,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera la participation de la MGEL à cette manifestation par l'apposition du logo de la mutuelle sur toutes publications dédiées à l'Action Job et mettra à disposition de la MGEL un stand employeur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir « l'Action Job » 2011.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2703

6a-DENOMINATION D'UNE RUELLE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est important de faciliter la distribution du courrier par les services de l'Administration des Postes,

Considérant la nécessité de donner une identité indépendante de la rue des Pavements à cette partie de voie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide de rebaptiser l'extension de la rue des Pavements, située entre la rue des Pavements et la rue du Limousin : « Ruelle des Pavements »

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2704

6b-DENOMINATION DE VOIE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 mars 2011,

Considérant que la voie de circulation de la ZAC Val de Champagne est une voie privée, appartenant à la CCEPC,

Considérant que dans l'intérêt général, et afin de faciliter l'identification des sièges des entreprises et la bonne distribution du courrier, il convient de dénommer cette voirie,

Considérant qu'il est important de donner une identité légale à cette voirie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide de baptiser la voirie de desserte de la Z.A. «Val de Champagne» Allée Général Albérico ALBRICCI.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2705

6c-DENOMINATION D'UNE PLACE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 mars 2011,

Considérant que la voirie du lotissement « Les jardins de Belle-Noue » est une voie privée ouverte à la circulation publique,

Considérant qu'il est important de donner une identité légale à cette place,

Considérant que dans l'intérêt général et afin de faciliter l'identification des domiciles et la bonne distribution du courrier, il convient de dénommer cette place,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide de baptiser la voirie du lotissement « Les Jardins de Belle Noue », **Place Aimé Césaire**.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaients excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2706

6d-DENOMINATION D'UNE VOIE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la suppression du square Frère Birin,

Considérant qu'il est opportun de proposer cette dénomination pour un autre site,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de débaptiser l'allée des Marronniers (comprise entre l'allée de Gascogne/le groupe scolaire Vignes Blanches/place Méditerranée (parking centre commercial) et de lui donner le nom d'« allée Frère BIRIN »

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaiènt excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2707

6e-AMENAGEMENT URBAIN-DEPLAFONNEMENT DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2003 instituant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) sur la commune d'Epernay,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2003 instituant des subventions pour travaux d'intérêt architectural sur le périmètre de la Z.P.P.A.U.P.,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2005 précisant que le montant de la subvention sera de 20 % du coût TTC des travaux subventionnables et sera plafonné à 4 573, 47 € et qu'un déplafonnement pourra être accordé à titre exceptionnel dans la limite de 10 000 € maximum, après avis de la Commission « Ravalement de façades »,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 13 décembre 2010 par Madame GONET,

Considérant l'intérêt architectural de l'immeuble situé 53, avenue de Champagne et les travaux entrepris de restauration à l'identique de cet immeuble,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de dé plafonner la subvention et d'octroyer à Madame GONET une subvention de 20 % du montant des travaux subventionnables estimés à 56 050, 85 €, dans la limite de 6 860, 20 €, portant ainsi le montant de la subvention 6 860, 20 € à maximum.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2708

6f-INDEMNISATION DE M. ET MME FORBOTTEAU DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER « LES VIGNES BLANCHES »

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'assiette foncière cédée à la Foncière Logement comprenant une partie de l'ancienne voirie Flandre Dunkerque, déclassée,

CONSIDERANT que Monsieur et Madame FORBOTTEAU propriétaire au 28, avenue de Franche Comté ont une entrée piétonne, rue Flandre Dunkerque,

CONSIDERANT que ces derniers sont contraints de déplacer leur entrée piétonne, pour un montant de travaux estimés à 3 998, 45 € comprenant la dépose de l'ancien portillon, la construction d'un nouveau et la reconstruction d'une nouvelle clôture,

CONSIDERANT l'intérêt d'indemniser Monsieur et Madame FORBOTTEAU, nécessaire dans le cadre du projet global immobilier « Les Vignes Blanches »,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter d'indemniser Monsieur et Madame FORBOTTEAU du montant de 3.998,45 €, représentant les frais que ceux-ci auront à supporter pour déplacer leur accès piéton.

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 7 BA 720 820 678 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2709

6g-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2011

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 mars 2011,

Considérant que dans le cadre du programme de réfection de chaussées 2011, les réseaux aériens E.D.F. - France Télécom et éclairage public doivent être effacés préalablement aux travaux de voirie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'effacement des réseaux aériens pour la rue de Champrot (section rue des Jancelins/rue des Closets),

DECIDE de réaliser les travaux de génie civil nécessaires à l'effacement des réseaux E.D.F., France Télécom et éclairage public sur la voie retenue au programme de réfection de voirie 2011,

DECIDE que la maîtrise d'œuvre des travaux E.D.F. appartient au S.I.E.M. et que celle des travaux France Télécom (hors câblage) et éclairage public appartient à la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec le S.I.E.M. et France Télécom,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 2152 822 7EV706 CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 22 MARS 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2710

6h-REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES ADDITIF A L'ARTICLE 49 « OSSUAIRE »

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10-1622 en date du 18 janvier 2010, approuvant le règlement intérieur des cimetières applicable au 1^{er} février 2010,

Vu l'arrêté municipal n° 10-162 en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu la délibération n° 10-2066 en date du 28 juin 2010, modifiant l'article 7B du règlement intérieur des cimetières,

Vu l'arrêté municipal n° 10-1393 en date du 4 août 2010, portant modification de l'article 7B du règlement intérieur des cimetières,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable en date du 17 mars 2011,

Considérant, qu'il est indispensable d'affecter des ossuaires perpétuels au sein de caveaux de chapelles reprises par la Ville, afin de recueillir les restes des concessions reprises en 2011 et 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'additif apporté à l'article 49 du règlement intérieur des cimetières en vigueur, qui est désormais rédigé ainsi :

Article 49 bis : Les ossuaires cités à l'article 49 sont arrivés à saturation. Neuf nouveaux ossuaires seront aménagés à titre définitif, au sein de caveaux provenant de chapelles reprises par la Ville et situés au cimetière nord :

Division 3 ligne 1 emplacement 1
Division 3 ligne 7 emplacement 8
Division 7 ligne 7 emplacement 1
Division 7 ligne 11 emplacement 1
Division 7 ligne 14 emplacement 3
Division 12 ligne 2 emplacement 8
Division 13 ligne 2 emplacement 1
Division 13 ligne 3 emplacement 1
Division 13 ligne 6 emplacement 1

Ceci dans l'attente de la construction d'un nouvel ossuaire au cimetière nord.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2711

6i-ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AUX SPARNACIENS POUR L'APPEL A PROJETS « ENSEMBLE POUR DES QUARTIERS DURABLES »

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu la délibération du 27 septembre 2010 n° 10-2227 approuvant le règlement d'attribution de la subvention aux Sparnaciens pour l'appel à projets « Ensemble pour des quartiers durables »,

Vu le dossier de candidature déposé le 6 décembre 2010 par Monsieur Claude BOURDAUDHUI,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 mars 2011,

Considérant que la Ville se doit d'être incitative sur la réalisation de projets en faveur du Développement durable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 364,80 € à Monsieur Claude BOURDAUDHUI correspond à 80 % du coût total du projet.

Article 2 : APPROUVE le versement à Monsieur Claude BOURDAUDHUI d'un acompte correspondant à 30 % du montant de la subvention soit 109,44 € conformément au règlement d'attribution de la subvention.

Article 3 : DIT que ces dépenses seront imputées sur le compte DD8300 830 6574 DURA AGENDA21 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2712

6j-CONVENTION DE PRÊT DU BROYEUR

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention ci-annexée,

Considérant que certaines communes membres de la Communauté de communes ont sollicité l'utilisation du broyeur à végétaux acquis pour moitié par la Ville et la Communauté,

Considérant que ce matériel peut être mis à la disposition des communes dans le cadre d'un planning annexé à une convention,

Considérant la nécessité de conclure une convention de prêt du broyeur réglant les modalités de la mise à disposition,

Considérant que la convention est établie jusqu'au 31 décembre 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ci-annexée, à intervenir avec la C.C.E.P.C et la commune utilisatrice.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 22 MARS 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint représentée par M. Jacques FROMM à compter du rapport 6j, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, représenté par M. Pierre MARANDON jusqu'à son arrivée à compter du rapport 3g, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME représenté par Mme Colette HEURTAUX jusqu'à son arrivée à compter du rapport 5b, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE arrivée à compter du rapport 3a, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN arrivée à compter du rapport 2a, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART représenté par Jean-Michel LLORCA, Mme Marie-Christine GILLE représentée par Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS représentée par M. Rémi GRAND

Délibération n° 11-2713

6k-REAMENAGEMENT DU SITE DU PETIT BERNON DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le partenariat engagé par le Conseil Régional avec les communes,

Vu le partenariat engagé par le Conseil Général avec les communes,

Vu les programmes de financement de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Vu le programme de réaménagement du site du Petit Bernon,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie en date du 17 mars 2011,

Considérant que l'importance du projet nécessite la mobilisation des financements du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'ADEME,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et à signer tous les documents qui s'y rapportent,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes du budget 7VI710 833 1312 (Conseil Régional), 7VI10 833 1313 (Conseil Général) et 7VI10 833 1311 (ADEME).

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.03.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services